SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER

<u>Siège Social</u> : MAIRIE 9 Route de Moiry 58240 MARS-SUR-ALLIER



<u>≅</u>: 03-86-58-16-91 <u>Fax</u>: 09-70-60-30-74 s.i.s-destpierre@orange.fr SIRET 255 801 235 00037

NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Le Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint-Pierre-le-Moûtier est l'organisateur secondaire des transports scolaires pour les 9 communes adhérentes (Azy-le-Vif, Chantenay-Saint-Imbert, Langeron, Livry, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, St-Parize-le-Châtel, St-Pierre-le-Moûtier).

Le siège du syndicat est établi en Mairie de Mars-sur-Allier depuis 2015. Le Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint-Pierre-le-Moûtier est dirigé par un Conseil Syndical dont le **Président** est **Monsieur Thierry FAVARCQ** et le **Vice-Président**, **Monsieur Benoit GRUMLER**. Le Conseil Syndical est également composé de **2 délégués par commune adhérente**, soit 18 conseillers au total. Le fonctionnement est assuré par **Madame Agnès FAVARCQ**, **secrétaire**. Le Syndicat a, entre autre, pour vocation d'accompagner les familles dans les demandes et le suivi du transport scolaire.

HORAIRES D'ACCUEIL DU SYNDICAT

Lundi: 14h00 à 17h00 et Mercredi: 8h00 à 12h00

COORDONNÉES A CONSERVER

Thierry FAVARCQ, Président	06-63-84-04-26	thierry.favarcq@laposte.fr
Benoit GRUMLER, Vice-président	06-76-23-26-63	famille.grumler@laposte.net
Agnès FAVARCQ, Secrétaire	03-86-58-16-91	s.i.s-destpierre@orange.fr

INFORMATIONS UTILES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019

⇒ Le transport scolaire



Cette année, les inscriptions se font <u>UNIQUEMENT SUR INTERNET</u> sur le site de la Région Bourgogne Franche Comté

https://www.bourgognefranchecomte.fr Onglet « transports scolaires » Onglet « Nièvre » Onglet « Inscription et suivi de dossier en ligne »

Les cartes de transport scolaire seront adressées directement aux familles par voie postale.

Les personnes dépourvues de matériel informatique pourront s'adresser :

- En priorité au siège du syndicat en Mairie de Mars-sur-Allier
- · A défaut, à la Mairie de votre domicile

⇒ Les fournitures scolaires

La distribution des fournitures scolaires est fixée au Samedi 01 septembre 2018 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 dans le hall du Collège Les Allières à Saint Pierre le Moutier.

Le paiement (48€/élève) se fera sur place <u>uniquement</u> et <u>par chèque</u> <u>de préférence</u>. Cependant, si vous souhaitez régler <u>en espèces</u>, <u>pensez à faire l'appoint</u>.